



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 octobre 2014
Français
Original : arabe

Lettre datée du 27 octobre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des missions permanentes des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les risques politiques, l'insécurité et les problèmes économiques et humanitaires auxquels la République du Yémen fait actuellement face. Cette situation fait peser une menace sur la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale du Yémen et diminue les chances de succès des efforts menés en vue d'amener une transition pacifique et de mettre en œuvre les décisions prises par la Conférence de dialogue national et les textes issus de celle-ci. Les États membres du CCG, la région et la communauté internationale sont très préoccupés par cette situation. Il s'agit d'une étape importante dans l'histoire du Yémen. Chacun de nous, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies, doit soutenir le Yémen en cette période difficile. Nous devons également appuyer le processus de transition pacifique, consolider le principe de partenariat national et promouvoir la sécurité et la stabilité. À cet égard, nous souhaitons rappeler la position des États membres du CCG résumée ci-après :

- Les États membres du CCG réaffirment qu'ils appuient les mesures prises par le Président de la République du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, pour mettre en œuvre les textes issus de la Conférence de dialogue national et instaurer la sécurité et la stabilité pour leurs frères yéménites;
- Les États membres du CCG soulignent que la transformation pacifique doit être mise en œuvre dans son intégralité et en temps voulu, conformément à l'initiative du CCG et à son mécanisme de mise en œuvre, auxquels le Conseil de sécurité a exprimé son appui dans ses résolutions 2014 (2011), 2051 (2012) et 2140 (2014);
- Les États membres du CCG condamnent toutes les activités terroristes et les attaques lancées contre les civils, les infrastructures pétrolière, gazière et électrique, et les institutions de l'État, notamment celles qui visent à saper le processus politique au Yémen. Ils affirment également leur attachement sans réserve à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen;



- Les États membres du CCG expriment leur vive préoccupation devant les événements qui se sont produits récemment au Yémen et se félicitent de l'Accord pour la paix et un partenariat national conclu le dimanche 21 septembre 2014. Ils demandent que toutes les dispositions de cet accord soient appliquées conformément aux textes issus de la Conférence de dialogue national. Ils demandent également qu'il soit mis fin à toute présence armée à Sanaa et dans d'autres gouvernorats sapant l'autorité de l'État, et expriment l'espoir que le Yémen surmontera cette étape difficile. Ils demandent en outre à tous les partis et acteurs politiques de faire de l'intérêt national une priorité, de s'abstenir de toute provocation ou incitation, de suivre une ligne de conduite politique permettant d'éviter que le Yémen ne sombre dans le chaos et la violence, ce qui menacerait la sécurité, la stabilité et l'unité du pays, de s'efforcer de mettre en œuvre les textes issus de la Conférence de dialogue national et d'affermir le processus politique qui a fait du Yémen un exemple à suivre pour ce qui est de régler les différents pacifiquement;
- Les États membres du CCG soulignent que le Conseil de sécurité doit s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne de veiller à l'application des dispositions de la résolution 2140 (2014) qui concernent l'imposition de sanctions aux personnes et entités qui entravent ou compromettent la réussite du processus de transition politique, comme énoncé dans l'initiative du CCG et son mécanisme de mise en œuvre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Mansour **Alotaibi**
